

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 85 (1997)

Heft: 1409-1410

Artikel: Votations fédérales du 28 septembre 1997

Autor: Ley, Anne-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281297>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 28 SEPTEMBRE 1997

Toxicomanes et chômeurs au cœur du débat

Les deux thèmes qui figurent à l'affiche des votations fédérales du 28 septembre ont de quoi motiver citoyennes et citoyens à accomplir leurs devoirs civiques, puisqu'ils abordent des problèmes sociaux fondamentaux: la drogue et le chômage. Tant l'initiative populaire «Jeunesse sans drogue» que l'arrêté fédéral urgent sur l'assurance-chômage permettront au peuple de s'exprimer sur ces questions qui le divisent profondément.

C'est sous le coup de l'émotion suscitée par le développement des scènes ouvertes de la drogue, qui ont jeté une lumière crue sur la détresse profonde des toxicomanes et l'inefficacité de la répression, que deux initiatives populaires ont été lancées au début des années 90, opposant les partisans de la prohibition à ceux de la libéralisation en matière de consommation de stupéfiants. L'initiative «Jeunesse sans drogue», qui vise l'abstinence, a été déposée en juillet 1993, appuyée par quelque 140 000 signatures. Elle a été suivie, un an plus tard, par le dépôt de l'initiative Droleg «pour une politique raisonnable en matière de drogue» appuyée, elle, par 107 000 signatures, laquelle préconise la dépénalisation de la consommation des stupéfiants. Ni l'une ni l'autre n'ont du reste trouvé grâce devant le Conseil fédéral. Le Parlement s'est attaqué en premier lieu à l'initiative «prohibitionniste». Non sans de vifs débats, liés en particulier à la faiblesse des bases légales de la lutte contre la toxicomanie, il a finalement pris la décision de ne pas lui opposer de contre-projet.

L'initiative «Jeunesse sans drogue» exige de la Confédération la définition d'une politique qui vise directement à l'abstinence et à la prévention active. Elle prône par conséquent l'interdic-

tion de la distribution de tous les opiacés, à l'exception de la méthadone, et encore pour des raisons strictement médicales sur la base d'une prescription individualisée et de courte durée.

Le soutien officiel à cette initiative n'a cessé de s'effriter au fil des mois. Car le comité avait à l'origine frappé un grand coup en obtenant l'appui de sportifs de pointe, de personnalités éminentes du monde culturel et scientifique, de nombreux Romands des partis bourgeois, dont la plupart ont pris dans l'intervalle leurs distances. Il est vrai que les débats parlementaires ont permis au Conseil fédéral de préciser plus nettement la politique qu'il a adoptée dans ce domaine. Une politique qui repose sur quatre piliers: prévention, thérapie, aide à la survie, lutte contre le trafic illégal. Par ailleurs, les premiers résultats des programmes de distribution contrôlée d'héroïne aux personnes fortement dépendantes, lancés dès 1994, ont été publiés. Ils débouchent sur des perspectives encourageantes, tout en montrant qu'il s'agit d'un travail de longue haleine.

Les chômeurs invités à passer à la caisse

Les finances publiques vont mal, tout le monde le sait. Et chacun cherche fébrilement un remède pour tenter de les assainir. Depuis 1993, les révisions pleuvent sur la loi sur l'assurance-chômage, à coup de restrictions imposées aux chômeurs pour tenter de retrouver les chiffres noirs. Vainement semble-t-il, puisqu'on en est aujourd'hui à la cinquième révision, alors qu'une sixième pointe déjà à l'horizon. L'OFIAMT (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail) pronostique pour 1997 un déficit de 1,5 milliard de francs. Cette cinquième révision, contestée par un référendum, est déjà en vigueur depuis le 1^{er} janvier

dernier, puisqu'il s'agit d'un arrêté fédéral urgent (AFU) approuvé par les Chambres fédérales en décembre 1996, malgré l'opposition de la gauche. Quelques chômeurs, réunis au sein de l'Association de défense des chômeurs de La Chaux-de-Fonds, ont pris l'initiative de lancer le référendum, ulcérés par l'attitude de l'Union syndicale suisse qui avait affirmé à l'époque vouloir concentrer ses forces sur le remodelage de l'assurance-maladie et le partage du travail. Le référendum ayant largement abouti dans les délais, toutes les forces de la gauche s'engagent désormais pour la suppression de cet AFU.

Celui-ci réduit les indemnités de 3% pour la majorité des personnes au chômage et de 1% pour les petits salaires (moins de 3526 francs par mois) et les chômeurs ayant des personnes à charge. Le tout en vue d'économiser 70 millions de francs. Il abolit une contribution fédérale de 300 millions à l'assurance. Il fixe la notion de travail convenable à 68% du salaire assuré (au

lieu de 70% précédemment). Or les prestations dues aux personnes qui ont perdu leur emploi, tout en ayant elles-mêmes cotisé à l'assurance-chômage lorsqu'elles en avaient un, ont été régulièrement grignotées depuis 1993: diminution de 10% des indemnités pour personnes sans charge de famille; délai de carence de 5 jours; déduction pour l'assurance-accident; déduction pour le risque décès et invalidité du 2^e pilier. Alors que le Conseil des Etats a déjà approuvé en juin dernier une motion-couperet de son collègue UDC Christoffel Brändli, dont l'un des éléments vise à limiter le droit aux indemnités des couples, lorsque les deux conjoints ont exercé une activité lucrative. Et que les partis bourgeois, de même que le Grand argentier de la Confédération, tous soucieux d'équilibre budgétaire, projettent aussi des coups de ciseaux. Au risque de grever encore davantage les budgets de l'assistance publique et de l'AI.

Anne-Marie Ley



ÉCOLE POLYTECHNIQUE
FÉDÉRALE DE LAUSANNE

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE (EPFL)
met au concours un poste de

PROFESSEUR/E EN POLYMÈRES

Au Département des matériaux

Le/la candidat/e doit être une personnalité de haut niveau scientifique dotée d'une formation spécifique en science des polymères et de plusieurs années d'expérience professionnelle. Il/elle développera ses activités dans le domaine de l'ingénierie macromoléculaire et des méthodes de caractérisation correspondantes, avec accent sur le développement de matériaux polymères fonctionnels. Elle possède des capacités pour concevoir, conduire et réaliser des projets de recherche importants.

Le/la candidat/e doit avoir des aptitudes marquées pour réaliser et conduire d'importants projets de recherche. Doté/e d'un excellent leadership, il/elle devra avoir de l'aisance et un vif intérêt pour les projets pluridisciplinaires, notamment en collaboration avec les industries. Un goût marqué pour l'enseignement, de bonnes aptitudes pédagogiques, une capacité et une volonté de guider étudiants et jeunes chercheurs sont indispensables. Les candidatures féminines sont particulièrement bienvenues.

Délai d'inscription: 10 novembre 1997.

Entrée en fonction: à convenir.

Les personnes intéressées voudront bien demander le dossier relatif à ce poste à: **Présidence de l'EPFL, CE-Ecublens, CH-1015 Lausanne, Suisse.**

- **Avortement:** Le projet de révision du Code pénal est en consultation jusqu'à la fin du mois d'août. Et il semble que la nouvelle solution du délai - l'IVG peut être pratiquée en toute légalité pendant les quatorze premières semaines de la grossesse - a des chances d'être approuvée. Elle l'a été par les femmes du PDC, ce qui fut une belle surprise printanière.

- La vidéaste saint-galloise **Pipilotti Rist** a été nommée directrice artistique de l'Expo 2001. Cette artiste veut donner une image positive de la «Heimat». Image qui sera à n'en point douter novatrice et passionnante. Elle a reçu le Prix 2000 lors de la 47^e Biennale de Venise, en juin dernier.